

RÉPONDRE
AUX ENJEUX DES
TRANSITIONS PAR
**L'ÉCONOMIE
SOCIALE
ET SOLIDAIRE**

Projet de mandature
2020-2026

Voté au Conseil
du 7 juillet 2022





ÉDITO

Depuis juillet 2020, Bordeaux Métropole a souhaité donner une nouvelle trajectoire à son action. Les politiques publiques sont désormais orientées pour que notre métropole soit plus soucieuse et respectueuse de son environnement avec une aspiration sociale forte, en proximité avec les habitants des 28 communes qui la composent.

Soutenue depuis une quinzaine d'années par une politique métropolitaine de plus en plus ambitieuse, la place de l'économie sociale et solidaire s'est accrue sur notre territoire. Représentant 10% de l'emploi salarié de la métropole et 14% de l'emploi privé, l'ESS permet de faire vivre la solidarité jusqu'au dernier kilomètre, assure la réponse aux besoins essentiels de nos concitoyens, et apporte des réponses multiples, adaptées et innovantes, aux enjeux sociaux et environnementaux.

Aujourd'hui, nous souhaitons encore renforcer notre action pour favoriser l'interconnexion et développer de nombreuses initiatives pour nos habitants et le territoire.

Une première étape a été franchie avec l'accueil à Bordeaux du secrétariat permanent du Global social economy Forum : le territoire va désormais pouvoir s'inspirer de ce qui se fait ailleurs en matière d'ESS, la positionner comme vectrice de son attractivité mais également aligner les différentes stratégies en œuvre pour offrir une action coordonnée et complémentaire aux acteurs et à ses partenaires.

La seconde se concrétise avec l'adoption d'un nouveau plan d'action ESS, élaboré en concertation avec ses acteurs. Structuré autour de 3 axes stratégiques puis déclinés en actions opérationnelles, il vise à libérer le potentiel de croissance des acteurs et renforcer leur rôle pour une économie locale plus équilibrée et moins sensible aux crises. Plusieurs actions permettront de valoriser les filières émergentes qui œuvrent sous pavillon ESS grâce à un accès facilité à la commande publique, à la prise de participation dans des sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC), mais également par une stabilisation du parcours foncier et immobilier des acteurs qui veulent se développer sur notre territoire grâce à la création d'une foncière solidaire dédiée.

Bordeaux Métropole souhaite dans le même temps que l'économie sociale et solidaire prenne une part plus active dans la transformation de l'économie en adossant sa stratégie aux enjeux de transitions également exprimés dans le schéma de développement économique métropolitain. Des actions de soutien direct aux secteurs de l'économie circulaire, de l'écoconstruction et de l'habitat, de la logistique zéro carbone et de l'économie de proximité permettront ainsi de renforcer la capacité des acteurs à apporter une réponse structurante aux besoins du territoire.

Alain Anziani

Président de Bordeaux Métropole
Maire de Mérignac



SOMMAIRE

● L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE VECTEUR D'INNOVATIONS ET DE TRANSITIONS	6
● CHIFFRES CLÉS ET ÉTAT DES LIEUX : UN MAINTIEN DU NIVEAU DE L'EMPLOI MAIS UNE SITUATION GÉNÉRALE CONTRASTÉE	8
● CONTEXTE ET MÉTHODOLOGIE : DES AGENDAS STRATÉGIQUES INSTITUTIONNELS AUX CONCERTATIONS LOCALES	9
Un plan d'action inscrit en cohérence avec les stratégies internationales et européennes ...mais également avec les stratégies et partenariats déjà engagés localement ...et élaboré en concertation avec les acteurs	
● PLAN D' ACTIONS : LOW-TECH, CIRCULARITÉ ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE	12
Axe 1 – Développer une politique ESS structurée autour de secteurs économiques Axe 2 – Renforcer les leviers d'action pour le développement d'acteurs apporteurs de solutions Axe 3 – Renforcer et accompagner l'écosystème public	
● L'ENJEU BUDGÉTAIRE : MISE À PLAT ET NOUVELLES AFFECTATIONS	16
SECTION DE FONCTIONNEMENT – PROJECTION BUDGÉTAIRE 2022/2026 Part budgétaire affectée au présent plan d'actions Part budgétaire affectée aux actions hors plan d'actions : Emploi/insertion et solidarité	
SECTION D'INVESTISSEMENT : PROJECTION 2022/2026 Moyens humains Indicateurs	
● FICHES ACTION	18

L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

VECTEUR D'INNOVATIONS ET DE TRANSITIONS

© JB Menges - Bordeaux Métropole



École La Belle Aire, Artigues-près-Bordeaux

Porteuse de transitions - économique, sociale, écologique et démocratique -, d'innovations, créatrice d'emplois durables, et au plus près des besoins des habitants... l'Économie sociale et solidaire (ESS) est au cœur d'un développement socio-économique apaisé et maîtrisé des territoires.

En rassemblant une grande diversité d'initiatives économiques qui souhaitent produire, consommer, employer, épargner ou décider autrement dans un cercle respectueux des personnes, de l'environnement et des territoires, l'ESS montre qu'une autre économie est possible.

L'ancrage territorial, le réinvestissement des excédents dans le projet et dans le territoire, la gouvernance démocratique ou encore l'utilité sociale de leur projet économique placent les entreprises de l'ESS dans le chemin d'un nouveau modèle économique et d'un nouveau modèle de société.

La loi du 31 juillet 2014 relative à l'Économie sociale et solidaire a doté l'ESS d'un socle législatif qui vise à :

- reconnaître l'ESS comme un mode d'entreprendre spécifique ;
- consolider les réseaux, la gouvernance et les outils de financements des acteurs ;
- redonner du pouvoir d'agir aux salariés ;
- renforcer les politiques de développement local.

En outre, elle définit clairement le périmètre de l'ESS qui intègre désormais :

- les acteurs traditionnels de l'ESS : associations, mutuelles, coopératives et fondations ;
- les entreprises classiques qui poursuivent un objectif d'utilité sociale (agrément ESUS – Entreprises solidaire d'utilité sociale – et sociétés commerciales de l'ESS).

Bordeaux Métropole développe une politique ESS depuis de nombreuses années et propose à présent d'amplifier son action inscrite dans la complémentarité du schéma de développement économique. Mais également définir précisément les axes d'intervention et chantiers de travail à ouvrir pour les prochaines années.

En effet, Bordeaux Métropole souhaite affirmer une vision de l'économie locale pour répondre aux besoins des habitants et des entreprises du territoire métropolitain. Pour cela il est proposé d'inscrire des actions concrètes en faveur de l'ESS dans la stratégie plus globale de développement économique.



LA GESTION DÉMOCRATIQUE

Les dirigeants sont élus et les décisions sont prises selon le principe « 1 personne = 1 voix » (et non en fonction du capital détenu). La gestion est autonome et indépendante des pouvoirs publics.



LA LIBRE ADHÉSION

Toute personne qui le souhaite peut participer, adhérer ou prendre des responsabilités dans une organisation de l'ESS, ou en partir.



L'UTILITÉ COLLECTIVE OU SOCIALE DU PROJET

Le projet d'une organisation de l'ESS a une utilité collective ou sociale, réalisée au service d'un collectif et non au service d'une seule personne.



LA SOLIDARITÉ ET LE PROJET DU COLLECTIF

Les personnes et le projet collectif priment sur le capital et la recherche de profit.



LA MIXITÉ ET L'HYBRIDATION DES RESSOURCES

Pour poursuivre leur objectif de production, de bénéfices collectifs, les entreprises de l'ESS hybrident différents types de ressources.



LA JUSTE RÉPARTITION DES EXCÉDENTS

Les excédents constitués et provenant d'une mixité de ressources sont prioritairement destinés au développement de l'activité car il n'y a pas d'actionnaire à rémunérer et leur appropriation individuelle est interdite. Les fonds propres ne sont pas partageables.

CHIFFRES CLÉS ET ÉTAT DES LIEUX :

UN MAINTIEN DU NIVEAU DE L'EMPLOI MAIS UNE SITUATION GÉNÉRALE CONTRASTÉE

CHIFFRES CLÉS

La Chambre Régionale de l'économie sociale et solidaire de Nouvelle-Aquitaine a réalisé en 2021 un panorama de l'ESS sur le territoire qui confirme le maintien de la part d'emplois, soit **10 % de l'emploi salarié** de la métropole et **14 % de l'emploi privé¹** soit **34 240 salariés** en équivalent temps plein.

En outre ce sont **2 968 établissements** (associations, fondations, coopératives, mutuelles) et **16 entreprises agréées entreprises solidaires d'utilité sociale (ESUS)** recensés sur l'ensemble du territoire métropolitain avec une prédominance d'**associations (2 633)**.



© JB Mengès - Bordeaux Métropole

Un diagnostic effectué par la CRESS Nouvelle-Aquitaine² en 2021 de l'écosystème ESS depuis la crise sanitaire révèle une situation générale contrastée :

- les trois quarts des entreprises de l'ESS fortement impactées, les trésoreries sont dégradées ou en tension et le recours au PGE a été important, ce qui constitue une bombe à retardement ;
- les modèles fondés sur l'activité commerciale sont inégalement fragilisés, les modèles reposant sur les subventions sont momentanément mieux préservés ;
- certaines structures ont développé de nouvelles activités (gratuitement ou non) pour faire face à l'urgence ce qui a induit un bouleversement dans leurs organisations.

Dans le cadre du plan d'urgence en faveur de l'économie de proximité 356 associations et entreprises de l'ESS ont été aidées pour un montant total de 303 550 €.

Enfin, dans le cadre du plan de relance de Bordeaux Métropole, la CRESS Nouvelle-Aquitaine a élaboré un dispositif d'accompagnement aux transitions (écologique, numérique et de stratégie de développement), dénommé PSCHIT, qui a démarré le 30 avril 2021 et financé par Bordeaux Métropole.

Cet accompagnement gratuit pour les entreprises permet de soutenir les entrepreneur-es de l'Economie Sociale et Solidaire dans la relance de leurs activités à impact positif.

1. Panorama ESS Gironde-Bordeaux Métropole 2021 - Cress (cress-na.org).

2. Il est important de rappeler qu'à ce jour, les CRESS n'ayant pas la reconnaissance de chambre consulaire, elles n'ont ni les moyens ni la possibilité de transmettre des données chiffrées précises. En effet, aucun lien opérationnel n'existe actuellement entre les CFE et les CRESS, il n'est donc pas possible d'interpeller directement l'ensemble des dirigeants de l'ESS. Seule une interpellation des têtes de réseaux de l'ESS permet d'établir un lien avec ces structures. Mais ceux-ci n'ont pas vocation à apporter un éclairage précis et exhaustif sur les données. Il n'est donc pas possible aujourd'hui d'avoir une quantification du nombre de licenciements ou de faillites potentielles au sein de l'ESS.

CONTEXTE ET MÉTHODOLOGIE : DES AGENDAS STRATÉGIQUES INSTITUTIONNELS AUX CONCERTATIONS LOCALES

Un plan d'action inscrit en cohérence avec les stratégies internationales et européennes...

Ces dernières années l'ESS s'est démocratisée et donne à voir un nouveau modèle d'économie, les différents échelons, à l'international ou au niveau européen, ont ainsi placé l'ESS à leur agenda respectif.

➤ L'accueil du secrétariat permanent du GSEF sur le territoire

Le Forum mondial de l'économie sociale (GSEF) est une association internationale de gouvernements locaux et de réseaux de la société civile engagés dans la promotion de l'Économie sociale et solidaire (ESS) en tant que moyen de parvenir à un développement local inclusif et durable.

Le GSEF promeut diverses formes de l'ESS y compris les entreprises sociales, les coopératives, les fondations, les mutuelles, et les groupes d'entraide qui placent l'individu avant les profits.

Elle considère que les changements systémiques commencent au niveau local, sur la base d'un partenariat entre la société civile et les secteurs public et privé.

En 2021, le GSEF regroupait 75 membres en provenance de 36 pays sur les cinq continents, dont 26 gouvernements locaux et 35 réseaux de l'ESS.

3. Plan d'action visant à stimuler l'économie sociale et à créer des emplois (europa.eu).

Depuis le 1^{er} janvier 2022, Bordeaux est la ville présidente du GSEF, et Bordeaux Métropole assure la suppléance.

La présidence et l'accueil du secrétariat permanent du GSEF par la ville de Bordeaux et la Métropole fait du territoire la capitale mondiale de l'ESS, apportant ainsi une formidable reconnaissance des politiques menées et une visibilité internationale du territoire et des acteurs locaux.

➤ Le 1^{er} plan d'actions européen pour l'économie sociale³

Le 16 décembre 2021, la Commission européenne a présenté le plan d'action visant à aider l'économie sociale européenne à prospérer, en exploitant tout son potentiel sur le plan économique, pour la création d'emplois ainsi que pour une reprise juste et inclusive et pour la transition écologique et numérique.

L'Europe compte 2,8 millions d'entités de l'économie sociale qui emploient 13,6 millions de personnes et apportent des solutions aux principaux défis de nos sociétés. Ces entités sont actives dans un large éventail de secteurs, des services de soins au recyclage, et revêtent diverses formes, des coopératives aux entreprises sociales. Un soutien renforcé de l'économie sociale génère des emplois mais permet aussi aux organisations d'augmenter leur impact social dans toute l'Union.

L'Union européenne a constaté qu'alors que la pandémie a mis en lumière la résilience dont peuvent faire preuve les organisations de l'économie sociale, beaucoup ont malgré tout dû arrêter leurs activités. De plus, le secteur fait face à des difficultés d'ordre structurel qui font obstacle à la création d'emploi et à un changement plus systémique de l'économie traditionnelle.

...mais également avec les stratégies et partenariats déjà engagés localement...

➤ L'étude du Labo de l'ESS sur les "métropoles Low Tech"⁴, menée en 2021 et financée par Bordeaux Métropole

S'inscrivant en porte-à-faux de l'idée d'un progrès technique infini et capable de répondre à l'ensemble des défis auxquels nous sommes confrontés, la low-tech interroge nos besoins réels afin de les satisfaire de la façon la plus simple et agile, la plus sobre, la plus accessible et la plus appropriable possible. Cette démarche, fondamentalement liée à celle de l'ESS, nous invite à inventer de nouvelles formes d'habiter, de se déplacer, d'accéder à des biens et services, de produire et de travailler pour tendre vers plus de frugalité et renforcer le pouvoir d'agir de chacun.

Par nature systémique et multi-échelle, la démarche low-tech concerne tout particulièrement les territoires métropolitains, qui concentrent une grande partie de la population et font face à la nécessité urgente de tendre vers plus de résilience, alors que la place de la technologie n'y a jamais été aussi importante.

Enfin, si la transition vers une métropole low-tech requiert un engagement de l'ensemble des acteurs locaux, l'économie sociale et solidaire constitue une alliée particulièrement importante des villes et agglomérations souhaitant tendre vers ce nouveau modèle urbain. Partageant avec la low-tech le souci de répondre aux besoins locaux en plaçant au cœur de son action l'utilité sociale et le partage, l'ESS développe de nombreuses initiatives s'inscrivant de fait dans cette démarche. En l'enrichissant notamment de son savoir-faire en matière de coopération et de solidarité, l'ESS contribue à mettre la low-tech au service de tous.

Dès lors, l'étude du Labo de l'ESS avance 4 principes - **habiter, produire et travailler, (se) déplacer, accéder à des biens et des services de consommation courante** - qui ont nourri également la réflexion sur le plan d'actions pour accompagner le développement de l'économie sociale et solidaire sur le territoire.

➤ La convention quadripartite entre Bordeaux Métropole, la Région Nouvelle-Aquitaine, le Département de la Gironde, et la ville de Bordeaux

Fin 2020, lors de la conférence de clôture du mois de l'Économie sociale et solidaire, les présidents et maire des 4 collectivités ont pu souligner leur engagement collectif dans le soutien et le développement de l'ESS et pu constater la convergence de leur politique.

Aussi, afin de poursuivre les actions, améliorer la coordination et la complémentarité des politiques menées, une convention quadripartite identifiant des axes d'intervention et des chantiers communs à ouvrir, a été signée par les 4 collectivités en 2021.

Socle d'un accompagnement coordonné et complémentaire, cette convention a permis d'aligner les stratégies en matière d'économie sociale et solidaire, et instituer des échanges réguliers dans un souci de partage de l'information, de cofinancement de projets et d'une meilleure communication au service des acteurs de l'ESS.

➤ Le schéma de développement économique de Bordeaux Métropole, voté au conseil métropolitain le 24 novembre 2021, et notamment le chantier "soutenir les transitions et faciliter les innovations" donne une place à l'ESS notamment comme levier de la transition de l'économie

Issu d'une large concertation avec les acteurs économiques du territoire, le schéma de développement économique⁵ se décline en :

- 3 axes stratégiques : Poursuivre les actions en faveur de l'emploi, accompagner les transitions et favoriser l'économie de la transition et rechercher le rééquilibrage économique des territoires ;
- 7 chantiers prioritaires : Une offre de service aux entreprises, accompagner les transitions écologiques, sociales & numériques et faciliter les innovations, soutenir les grandes filières économiques du territoire et faire émerger de nouveaux domaines d'activité, valoriser les atouts économiques du territoire, la Métropole, opérateur économique du territoire, interagir avec les territoires voisins et les acteurs économiques : une gouvernance renouvelée, analyser et consolider les données du territoire pour mettre en œuvre et adapter sa stratégie économique ;
- 22 fiches opérationnelles.

En outre, il identifie l'économie sociale et solidaire à la fois comme acteurs d'une économie locale et de proximité et leviers de transitions sociales, écologiques et plus largement sociétales.

4. Low-tech et ESS | Publications Le Labo de l'économie sociale et solidaire (lelabo-ess.org).

5. Économie : une nouvelle stratégie métropolitaine - Bordeaux Métropole (bordeaux-metropole.fr)

...et élaboré en concertation avec les acteurs

Enfin, pour corrélérer les enjeux macroéconomiques aux enjeux locaux, une concertation des acteurs de l'ESS a eu lieu en 2 temps :

➤ Un atelier dédié à l'économie sociale et solidaire "économie sociale et solidaire et si on changeait d'échelle"

Mené lors de l'élaboration du schéma de développement économique, l'économie sociale et solidaire a fait partie de la concertation pour l'élaboration du schéma.

➤ Des entretiens individuels avec l'écosystème ESS (réalisés par le cabinet ELLYX)

Les collectivités : Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine, Département de la Gironde, des communes de la métropole (Le Haillan, Talence, Mérignac et Bordeaux), et le GIP/GPV Rive Droite, des entreprises et associations, et les acteurs de l'accompagnement et du financements et têtes de réseaux.

Ces consultations ont permis de révéler les préoccupations des acteurs articulées autour de 4 enjeux principaux : innover et expérimenter, s'implanter, coopérer et changer d'échelle.

Innover et expérimenter

L'expérimentation reste un point peu abordé jusqu'à présent, et nécessite une transversalité avec l'ensemble des politiques publiques de la métropole en recherche de solutions. En prenant en compte et en acceptant la prise de risque et le droit à l'erreur dans le développement de projets innovants.

S'implanter

Le foncier est une ressource rare sur l'ensemble du territoire métropolitain, et la tension s'intensifie sur la ville centre et plus spécifiquement l'intra-boulevard. Il demeure cependant des opportunités sur les communes avoisinantes, mais avec des enjeux de logistique associés qu'il est nécessaire de prendre en compte. Pour autant, en coordonnant les politiques de soutiens des collectivités, dans le cadre de la convention quadripartite, du schéma de développement économique et du futur SRDEII de la Région Nouvelle-Aquitaine, et en s'appuyant sur des leviers et des outils d'ores et déjà initiés comme l'urbanisme transitoire, les baux emphytéotiques, la création de lieux "totem" autour d'une thématique/ filière, ou encore la foncière solidaire, des solutions sont possibles.



SCIC ACC'ESS, Prix spécial du jury Christian Valadou 2021

© JB Menges - Bordeaux Métropole

Coopérer

L'ESS n'est pas une filière à proprement parler mais les entreprises de l'ESS sont présentes de manière forte et souvent précurseurs dans certaines filières stratégiques.

La coopération, qu'elle soit entre les acteurs de l'ESS, ou avec les acteurs de l'économie conventionnelle est un gage de réussite pour des acteurs de petites tailles. Cependant les coopérations ne se décrètent pas mais leur construction s'accompagne et s'opère dans la durée.

Changer d'échelle

Si toutes les structures de l'ESS n'aspirent pas à se développer et à changer d'échelle, il demeure cependant l'enjeu de maintenir leur place dans leurs secteurs d'activités et à identifier de nouveaux secteurs à défricher.

Cependant, le modèle économique des entreprises de l'ESS, de par leur spécificité (insertion, accompagnement à l'emploi des personnes qui en sont éloignés, gouvernance, etc.) nécessite un accompagnement différencié, sur leur structuration financière, le renforcement stratégique et les ressources humaines.

L'année 2022 a ainsi permis de cerner les enjeux à la fois sur le plan international et européen avec une inscription à l'agenda plus marquée de l'ESS, et sur le plan métropolitain en reprenant le pouls des partenaires et acteurs de terrain tout en s'inspirant des bonnes pratiques des autres métropoles.

PLAN D' ACTIONS :

LOW-TECH, CIRCULARITÉ ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE

L'économie sociale et solidaire doit prendre une part plus active dans la transformation de l'économie car elle est un formidable vecteur d'innovations pour construire la métropole de demain.

Il est donc proposé d'inscrire les actions dans une démarche low tech, en circularité et pour une transition sociale et écologique du territoire, qui demeurent les fil-rouge de ce nouveau plan d'actions.

Cette intention s'incarne autour de 3 grands objectifs :

- **développer un écosystème de coopération** organisé autour de chaînes de valeur thématiques en travaillant plus étroitement avec l'écosystème de l'accompagnement pour développer sa lecture terrain et en organisant notre intervention autour d'enjeux sociétaux forts, marqueurs du territoire, auxquels les projets et acteurs puissent se référer ;
- **constituer un vivier d'acteur de l'ESS en capacité d'apporter des réponses fortes aux besoins sociétaux prioritaires** sur la métropole en mettant l'accent sur l'appui au développement et au changement d'échelle des projets dans les thématiques identifiées comme prioritaires tout en préservant l'appui à l'émergence pour donner aux projets les moyens de réaliser pleinement leurs objectifs de transformation ;
- **organiser la complémentarité d'intervention** de tous à l'échelle de la Métropole en partageant plus étroitement les enjeux de l'ESS au sein des services métropolitains ; en accompagnant les élus et techniciens de la métropole et des communes dans leur compréhension de l'ESS et leurs réflexions et en renforçant la capacité de coopération entre les acteurs de l'accompagnement, l'ESS et l'économie conventionnelle, aux différents échelons territoriaux dans la réponse à apporter aux besoins des projets.



© C. Barbier - Bordeaux Métropole

Ces objectifs doivent permettre :

- d'assurer une **ambition ESS portée, incarnée et diffusée au sein de toutes les directions de la Métropole** ;
- d'organiser les forces autour de **priorités thématiques définies au regard des besoins et enjeux du territoire**
- De faire dialoguer **l'ESS et l'économie conventionnelle** autour de pratiques et logiques d'action ;
- de faire **reconnaitre la contribution des acteurs de l'ESS au développement économique territorial**.

Ainsi, le présent plan d'action s'articule autour de 3 axes stratégiques, chacun décliné en actions opérationnelles phasées sur la période 2022-2026 (*NB : certaines actions sont en prolongement d'actions déjà engagées, ou des expérimentations démarrées en 2021 et 2022*).

AXE N°1

DÉVELOPPER UNE POLITIQUE ESS STRUCTURÉE AUTOUR DE SECTEURS ÉCONOMIQUES

Afin de s'inscrire dans la politique économique de la métropole et de resserrer les financements, il est proposé de focaliser le soutien à **4 secteurs économiques** : **l'économie circulaire, l'écoconstruction et l'habitat, la logistique zéro carbone, et l'économie de proximité** (il s'agit là de mettre l'accent et de créer des ponts entre les artisans et commerçants et les acteurs de l'ESS, que ce soit dans l'accompagnement à l'entrepreneuriat coopératif des artisans par exemple, ou encore le service aux commerçants dans leurs transitions (cyclologistique, zéro déchets, etc.).

Ces 4 secteurs ont été identifiés lors de la consultation des acteurs et une analyse des initiatives innovantes émergentes sur le territoire.

Ainsi, il est proposé de faire évoluer les actions de soutien direct aux projets.

- En mettant en avant des secteurs économiques prioritaires, en cohérence avec le schéma de développement économique, avec un **appui des acteurs de références** qui jouent le rôle de porte d'entrée vers la filière et deviennent ainsi l'interlocuteur privilégié sur la thématique ;
- En mobilisant **différents leviers d'actions** portés par l'ensemble des directions de la métropole (de l'appui à l'émergence de projet jusqu'à la commande publique) ;
- Et en incitant à la conduite de **projet en collectif**.



Association Eco-agir - Replay, Prix coup de cœur ESS 2022

© JB Menges - Bordeaux Métropole

Les objectifs visés

Renforcer la capacité des acteurs à apporter une réponse structurante aux besoins du territoire s'inscrivant dans le champ de compétence de la métropole.

- Développer un réseau de structures référentes par thématique ;
- Mobiliser les directions techniques de la métropole pour appuyer les secteurs mûrs via les leviers de la commande publique et en identifiant des relais/référents par direction ;
- Organiser la gouvernance territoriale et le développement des acteurs et projets.

FICHE ACTION N°1 : DÉVELOPPER UNE POLITIQUE ESS STRUCTURÉE AUTOUR DE SECTEURS ÉCONOMIQUES PRIORITAIRES

Action n°1.1 : Développer 4 filières prioritaires sur la Métropole en lien avec l'ESS

- 1.1.1 La filière logistique zéro carbone
- 1.1.2 L'économie circulaire
- 1.1.3 L'écoconstruction et l'habitat
- 1.1.4 L'économie de proximité

Action n°1.2 : Sensibilisation des élus et techniciens des directions opérationnelles de la Métropole à ces filières et consolider les passerelles avec les porteurs de projets

Action n°1.3 : Accompagner au changement d'échelle des projets collectifs et individuels en vue d'apporter des réponses structurantes aux besoins du territoire

AXE N°2

RENFORCER LES LEVIERS D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT D'ACTEURS APPORTEURS DE SOLUTIONS

Cet axe stratégique doit permettre de faire évoluer l'action de Bordeaux Métropole sur plusieurs champs.

- En travaillant sur un **rééquilibrage entre l'émergence de nouveaux projets et d'appui au développement** des acteurs existants ;
- En mettant en **visibilité renforcée des initiatives ESS** sur le territoire, apporteurs de solutions ;
- Et en poursuivant une **politique d'investissement** affichée pour soutenir les initiatives d'intérêt collectif et métropolitain.

Ceci, en cohérence avec l'axe 1 du présent plan visant des secteurs prioritaires.

Les objectifs visés

- Augmenter la capacité des projets et des structures de l'ESS à répondre aux besoins sociaux du territoire ;
- Identifier et actionner les leviers à disposition de Bordeaux Métropole pour appuyer le développement d'acteurs et de projets structurants à l'échelle du territoire ;
- Positionner les acteurs de l'ESS comme des acteurs incontournables pour les directions et services techniques de la métropole, et des communes pour répondre aux besoins sociaux du territoire ;
- Faire connaître de toutes et tous les réussites des acteurs de l'ESS sur le territoire, en matière de développement économique, de lien social, de réponses aux enjeux de transitions environnementales...

FICHE ACTION N° 2 : LEVIERS D' ACTIONS ET D'ACCOMPAGNEMENTS AUX ACTEURS DE L'ESS ET DE L'INNOVATION SOCIALE

Action n°2.1 : Appui financier au changement d'échelle et au développement dans les filières prioritaires identifiées par la Métropole

Action n°2.2 : Prise de participation dans les Sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC)

Action n° 2.3 : Sécurisation du parcours foncier et immobilier des acteurs ESS

Action n° 2.4 : Cadre commun sur les clauses d'insertion dans la commande publique et les achats responsables

Action n° 2.5 : Appui à la Recherche et développement et à l'expérimentation avec les acteurs ESS

Action n° 2.6 : Communication autour des actions ESS

Recyclerie Pépites, Prix coup de cœur ESS 2022



AXE N°3

RENFORCER ET ACCOMPAGNER L'ÉCOSYSTÈME PUBLIC

L'accueil dès 2022 du secrétariat permanent du GSEF sur le territoire apporte une dimension internationale à l'ESS et une mise en lumière de la politique ESS de la métropole, de plus, la coopération renforcée avec les autres collectivités, permet également une cohérence des politiques.

En outre, il est constaté depuis l'installation des nouveaux exécutifs une mobilisation accentuée des élus et services des différentes ville pour l'ESS, avec un intérêt croissant à découvrir l'étendue des possibilités de réponses qu'apportent les acteurs de l'ESS.

Il demeure indispensable à présent de permettre l'acculturation aux mécanismes de l'économie sociale et solidaire, la connaissance du tissu local, et les leviers de développement.

Les objectifs visés

- Des élus et techniciens des villes et de Bordeaux Métropole connaissant mieux l'ESS et ses spécificités, ses acteurs et les projets du territoire ;
- Un accès facilité aux élus et techniciens des communes par les porteurs de projets et entreprises de l'ESS ;
- Une convention quadripartite opérationnalisée, se traduisant par un alignement des dispositifs de soutien à l'ESS et une meilleure coordination des actions ;
- Des développeurs économiques formés pour accroître l'accompagnement des acteurs et entreprises de l'ESS.



© C. Barbier - Bordeaux Métropole

FICHE ACTION N° 3 : ACCOMPAGNEMENT DES ÉLUS ET TECHNICIENS DE LA MÉTROPOLE ET DES COMMUNES DANS LA MAÎTRISE DES ENJEUX DE L'ESS

Action n°3.1 : Investir le cadre de la convention quadripartite ESS entre la Région Nouvelle Aquitaine et Département de la Gironde

- 3.1.1 Valorisation des actions concrètes et concertées sur l'ESS dans le cadre de cette convention
- 3.1.2 Utiliser ce cadre de coopération ESS en lien avec le Global social economy forum (GSEF)

Action 3.2 - Sensibiliser les élus et techniciens à l'ESS

Action 3.3 - Mobiliser le réseau des développeurs Métropole/communes et organiser des rencontres ESS

Action 3.4 : Valoriser les offres de produits et services ESS auprès de la commande publique de la Métropole, des établissements liés et des communes

L'ENJEU BUDGÉTAIRE : MISE À PLAT ET NOUVELLE AFFECTATION

L'enjeu budgétaire est de taille afin de répondre aux objectifs énoncés, en cohérence avec les contraintes budgétaires.

Il est ainsi proposé de flécher une partie du budget dédié sur le présent plan d'actions tout en poursuivant des actions plus généralistes.

Section de fonctionnement : projection budgétaire 2022/2026

Sur la base du budget prévisionnel 2022 d'un montant total de 869 831 €, nous proposons :

➤ Part budgétaire affectée au présent plan d'actions :

- Proposition d'une nouvelle action récurrente ESS-TECH : co accompagnement des projets par les technopoles et les incubateurs ;
- Augmentation de la subvention à la CRESS : travail sur la commande publique et la cartographie des acteurs ESS à destination des acheteurs métropolitains.

Une augmentation proposée de 80 000 € pour répondre aux enjeux nouveaux de ce plan à compter de 2023.

	2022	2023 et suivants
Soutiens directs aux projets	145 000 €	145 000 €
Soutiens aux acteurs de l'accompagnement	155 000 €	175 000 €
Soutiens aux CAE	76 000 €	76 000 €
Soutiens aux réseaux	110 000 €	130 000 €
Cotisations	5 031 €	5 031 €
Études et frais de communication	0 €	40 000 €
Total	491 031 €	571 031 €

Un benchmark effectué auprès des métropoles de Nantes et Toulouse laisse apparaître des ressources de financement dédiées effectivement à l'économie sociale et solidaire présentant un écart significatif (900 000 € pour Nantes Métropole, dont 600 000 € de soutien direct aux projets, 800 000 € pour Toulouse Métropole dont 420 000 € d'aide directe aux projets).

➤ Part budgétaire affectée aux actions hors plan d'actions : Emploi/insertion et solidarité

	2022	2023 et suivants
PLIE - clauses d'insertion	100 000 €	100 000* €
Soutien à l'entrepreneuriat « conventionnel »	128 800 €	128 800 €
Solidarité Associations caritatives	150 000 €	150 000 €
Total	378 800 €	378 800 €

* Etant précisé que les subventions allouées aux PLIE sont calculées chaque année sur la base d'un fixe + heures d'insertion réalisées les années précédentes ;

Section d'investissement : projection 2022/2026

Il est proposé de retravailler le budget d'investissement, au regard de ce qui précède, comme suit :

- subventions directes d'investissement immobilier pour les entreprises de l'ESS (acquisition, travaux) : 750 000 € par an ;
- capitalisation de la foncière solidaire : 1 000 000 € en 2023 ;
- outils financiers : pour agir sur les fonds propres des entreprises tout en maintenant le levier qui fait aujourd'hui la plus-value et la spécificité de notre intervention : les aides directes aux entreprises dans leurs investissements immobiliers :
 - 150 000 € de fonds d'investissement pour le développement des entreprises de l'ESS (création dès 2023 aux côtés d'autres partenaires financiers, et à renouveler chaque année),
 - 120 000 € prises de capital dans les Sociétés coopératives d'intérêt collectif.



Recyclerie Pépites, Prix coup de cœur ESS 2022

© Charlotte Barbier

	2022	2023	2024 et suivants
Aides à immobilier	750 000€	750 000€	750 000€
Capitalisation de la foncière solidaire	0€	1 000 000€	0€
Création d'un fonds de financements des acteurs ESS	0€	150 000€	150 000€
Fonds de participation dans des SCIC	0€	120 000€	120 000€
Total	750 000€	2020 000€	1 020 000€

Etant ici précisé que les grands projets d'investissement ne sont pas inclus dans cette projection, au regard du manque de visibilité à ce stade.

- Le Garage Moderne : une partie du financement est prévue en 2022, mais à prévoir pour 2023 et suivant ;
- Ikos : Montant du soutien métropolitain non encore finalisé à ce jour.

Les règlements d'intervention feront l'objet d'un vote spécifique en cohérence avec le schéma de développement économique et le futur SRDEII de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Moyens humains

- 2,25 ETP au sein du service Economie sociale et solidaire et emplois (service commun ville de Bordeaux ;
- 1 ETP Innovation sociale au sein de la cellule transformation de l'économie ;
- Des référents ESS dans les directions opérationnelles à désigner ;
- Un appui dans les communes dotées de service économique (réseau des développeurs).

Indicateurs

- Enfin, sur les indicateurs et les objectifs, il est proposé de lancer un travail sur la mesure d'impact de ce plan d'actions, et ainsi aller au-delà de l'indicateur de création d'emploi ;
- Les indicateurs de la mesure d'impact sont de 3 types et devront faire l'objet d'une définition au cours de l'année 2023 :
 - les indicateurs d'activités : ils mesurent les actions menées par l'organisation pour remplir ses objectifs,
 - les indicateurs de résultats : ils mesurent les effets directs des actions menées,
 - les indicateurs d'impact : ils évaluent les conséquences plus larges, sociales, économiques, environnementales dues aux actions de l'organisation.

DÉVELOPPER UNE POLITIQUE ESS

STRUCTURÉE AUTOUR DE SECTEURS ÉCONOMIQUES PRIORITAIRES

> CONSTAT

**Les filières dédiées
aux transitions représentent
de nouvelles opportunités
de création de valeur.**

Dans le cadre du schéma de développement économique Bordeaux Métropole, souhaite soutenir les nouvelles filières émergentes porteuses de valeur pour le territoire, et dans cadre mettre à disposition ses connexions, ses réseaux, son patrimoine, ses fonciers, pour œuvrer au développement rapide et pérenne de ces filières, faciliter leur pérennisation et soutenir l'émergence de nouveaux acteurs.

Nombre d'initiatives économiques émergent aujourd'hui en multi acteurs ou en coopération d'acteurs de l'ESS, ou en mix ESS/économie conventionnelle, afin d'apporter sur le territoire métropolitain une solution de filière à de nouvelles opportunités permises par le cadre législatif (Loi AGECE, Loi Egalim, etc.).

Certaines de ces initiatives sont issues d'une structuration collective par les acteurs ESS eux-mêmes, d'autres sont issues de dispositifs d'accompagnement soutenus par la Métropole (ATIS par exemple, AMI ESS Ville de Bordeaux, etc.) dédiés aux coopérations économiques.

La volonté de la Métropole est de pouvoir apporter son soutien, de façon croissante, via des outils existants et de nouveaux outils, à des acteurs ESS qui démontrent leur capacité à devenir opérationnelles rapidement et à agir en co-construction des politiques publiques.

> OBJECTIFS

- Renforcer la capacité des acteurs à apporter une réponse structurante aux besoins du territoire s'inscrivant dans le champ de compétences de la Métropole ;
- Développer un réseau de structures référentes par filière identifiée ;
- Mobiliser les directions techniques de la Métropole pour appuyer les secteurs mûrs (via les leviers achats, marchés, etc.) ;
- Organiser la gouvernance territoriale et le développement des acteurs et projets.

> RÉSULTATS ATTENDUS

- Croissance forte sur 4 secteurs prioritaires du territoire ;
- Création de nouvelles chaînes de valeurs 100% ESS et/ou ESS/Economie conventionnelle.

ACTION N°1.1

DÉVELOPPER 4 FILIÈRES PRIORITAIRES SUR LA MÉTROPOLE EN LIEN AVEC :

1.1.1 LA FILIÈRE LOGISTIQUE ZÉRO CARBONE

-
- > OBJECTIFS Structurer et accompagner les entreprises de l'ESS œuvrant au développement de la logistique zéro carbone sur le territoire.
-
- > MODALITÉS
- S'appuyer sur les études de positionnement des acteurs ESS déjà existants sur le segment de la logistique zero carbone, ainsi que sur leurs lieux ressources ;
 - Maillage territorial cible pour la logistique zéro carbone ;
 - Accompagnement dans la structuration des acteurs de la filière cyclologistique qui démontrent un modèle d'entreprise vertueux ;
 - Trouver les synergies entre acteurs de la filière et acteurs immobiliers pour développer les points logistiques de proximité permettant la logistique décarbonée (propriétaires, foncière solidaire, InCité, ...);
 - Identifier une tête de filière sur la logistique zero carbone avec qui développer un écosystème métropolitain ;
 - Valoriser la logistique zéro carbone dans le Prix coup de cœur ESS de Bordeaux Métropole ;
 - Ouvrir la filière ESS logistique zéro carbone à la commande publique métropolitaine (en lien avec la CRESS sur le dispositif « ASR »).
-
- > CALENDRIER
- Étude 2023 ;
 - Soutiens financiers en investissement immobilier (à partir de 2024) ;
 - Soutien financier aux têtes de filières (2023-2026).

1.1.2 L'ECONOMIE CIRCULAIRE

-
- > OBJECTIFS Accompagner les acteurs de l'ESS œuvrant dans le champ de l'économie sociale et solidaire pour le permettre d'apporter les réponses aux problématiques du territoire.
-
- > MODALITÉS
- Identification et diagnostics des secteurs de l'économie circulaire sur le territoire : nettoyage/consigne des emballages alimentaires, traitement des biodéchets, revalorisation des matières organiques, réemploi des déchets BTP, objets de seconde main, matériels numériques et connectés... ;
 - Accompagnement dans la structuration et la coopération des acteurs des activités identifiées ;
 - Accompagnement au parcours immobilier des acteurs coopérant ;
 - Identification d'une tête de réseau pour chacune des filières (structures réseau régionales ou nationales, acteur individuel fédérateur, collectif d'acteurs) ;
 - Valoriser les filières économie circulaire identifiées par la Métropole dans le Prix coup de cœur ESS de Bordeaux Métropole.
-
- > CALENDRIER
- Mise en place d'une cartographie des acteurs ESS des secteurs (consigne, biodéchets, matières organiques, déchets BTP, objets seconde main, matériels numériques) - 2023 ;
 - Soutiens financiers en investissement immobilier (2023-2026) ;
 - Soutien financier aux têtes de filières.

1.1.3 L'ÉCOCONSTRUCTION ET L'HABITAT

> OBJECTIFS Accompagner les initiatives ESS dans le champ de l'habitat et de l'écoconstruction sur la Métropole et soutenir les acteurs structurants et les coopérations.

> MODALITÉS

- Prise de connaissance du secteur sur le territoire et recensement des projets avec la direction de l'habitat ;
- Identification en lien avec l'écosystème ESS des opportunités de coopération économique entre acteurs de l'habitat, et entre acteurs de l'écoconstruction (tout en faisant le lien avec la filière ESS de réemploi déchets BTP) ;
- Identification de têtes de filières ESS de l'habitat et de l'écoconstruction Accompagnement des acteurs ESS sur cette filière en lien avec les bailleurs sociaux présents sur la Métropole.

> CALENDRIER

- Prise de connaissance et recensement des projets du secteur (2023) ;
- Identification tête de réseau de la filière (2023) ;
- Soutiens financiers en investissement immobilier (2023-2026) ;
- Soutiens financiers à la tête de filière (2023-2026).

1.1.4 L'ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ

> OBJECTIFS Permettre à l'économie de proximité de réaliser sa transition avec des modèles ESS ou en s'appuyant sur les bonnes pratiques et entreprises de l'ESS.

> MODALITÉS

- Sensibilisation de la CCIBG et de la CMAI aux enjeux ESS de proximité concernant les acteurs du commerce de proximité et de l'artisanat ;
- Accompagnement à l'émergence et la pérennité des entreprises de l'ESS sous statut ;
- ESS (statuts, objet social, ...) ;
- En partenariat avec la CMA, travailler les sujets de reprise / transmission en SCOP ;
- Accompagnement des projets ESS de proximité valorisant l'utilisation limitée de la ressource, l'impact social fort et l'impact environnemental faible, la réparabilité, la fonctionnalité, la consommation responsable, dans leurs produits et services.

> CALENDRIER Dès 2023.

ACTION N°1.2

SENSIBILISATION DES ÉLUS ET TECHNICIENS DES DIRECTIONS OPÉRATIONNELLES DE LA MÉTROPOLE À CES FILIÈRES ET CONSOLIDER LES PASSERELLES AVEC LES PORTEURS DE PROJETS

> OBJECTIFS Permettre aux acteurs de l'ESS de répondre aux enjeux des directions opérationnelles métropolitaines concernées (techniciens) et des politiques sectorielles menées (élus).

> MODALITÉS

- La logistique zéro carbone : en lien avec la DG Mobilités, la Mission fleuve et la direction achats ;
- L'économie circulaire : en lien avec le.la chargé.e de mission économie circulaire de la direction du développement économique, la direction achats et la direction prévention et gestion des déchets ;
- Habitat et écoconstruction : en lien avec la direction de l'habitat et la direction haute qualité de vie ;
- Economie de proximité et ESS : avec la direction du développement économique et les communes ;
- Organisation d'instances filières avec les têtes de réseaux par filières, les acteurs ESS concernés et les directions opérationnelles métropolitaines et/ou des communes Organisation de rencontres d'affaires entre les acheteurs métropolitains concernés et les représentants des filières accompagnées ;
- Organisation de présentations d'acteurs ESS phares des 4 filières et de têtes de réseaux ESS en Commission économie de Bordeaux Métropole (1 fois pas an).

> CALENDRIER Dès 2023

ACTION N°1.3

ACCOMPAGNER AU CHANGEMENT D'ÉCHELLE DES PROJETS COLLECTIFS ET INDIVIDUELS EN VUE D'APPORTER DES RÉPONSES STRUCTURANTES AUX BESOINS DU TERRITOIRE

> OBJECTIFS En complément des soutiens sur l'émergence de projets ESS via le Prix coup de cœur notamment, soutiens aux phases de développement/changement d'échelle pour les acteurs des filières prioritaires via les aides publiques et la commande publique innovante.

> MODALITÉS

- Appui sur l'écosystème d'accompagnement ESS existant et ses dispositifs coopérations et développement pour soutenir les dynamiques collectives de filières et l'avancée des structures ESS dans leur cycle de vie ;
- Accompagnement au portage d'a minima un projet par an d'innovation forte dans chaque filière par un acteur individuel ou un collectif d'acteur ;
- Incitation à la conduite de projets filière en collectif par les acteurs ESS Mobilisation des ressources financières ESS pour l'accompagnement des changements d'échelle via le parcours immobilier (en lien avec la foncière solidaire notamment), le rapprochement si nécessaire avec des acteurs de l'économie conventionnelle, et les leviers de la commande publique (marchés réservés, partenariats d'innovation, ...).

> CALENDRIER Dès 2023

RENFORCER LES LEVIERS D' ACTIONS

POUR LE DÉVELOPPEMENT DES ACTEURS APORTEURS DE SOLUTIONS

> CONSTAT

Depuis la mise en place de la politique ESS de la Métropole en 2006, les soutiens de la Métropole en direction des projets ESS se sont concentrés sur les phases amont du cycle de vie des structures, avec un appui fort davantage sur l'émergence de projets ESS et d'utilité sociale pour le territoire.

Il s'agit aujourd'hui de maintenir cet effort sur l'émergence de projet, mais de viser également le développement et le changement d'échelle des acteurs ESS déjà bien structurés sur le territoire, et qui ont besoin d'affirmer voire d'étendre et consolider leur modèle économique.

Dans le même temps, la crise sanitaire ayant démontré une forte utilité de l'ESS dans la résilience des territoires et une forte adaptabilité des acteurs ESS en contexte économique perturbé, il devient important d'accorder une place aux solutions ESS dans l'économie du territoire, en accentuant la visibilité de ses acteurs et de leurs offres auprès des collectivités elles-mêmes, mais aussi auprès des acteurs de l'économie conventionnelle.

Enfin, Bordeaux Métropole doit prendre la mesure du virage pris par l'ESS aujourd'hui dans le développement de collectifs et de projets structurants pour le territoire, dans le cadre de politiques sectorielles, ou de filières ESS nouvelles qui répondent aux besoins des politiques publiques et des habitants. Cela passe par une politique métropolitaine de soutien ambitieuse à l'investissement en faveur des acteurs ESS.

> RÉSULTATS ATTENDUS

- Un rééquilibrage entre les efforts portés vers l'émergence de nouveaux projets et l'appui au développement des acteurs existants ;
- Une mise en visibilité renforcée des initiatives ESS sur le territoire (apporteurs de solutions) ;
- Une politique d'investissement affichée pour soutenir les initiatives d'intérêt collectif et communautaire.

ACTION N°2.1

APPUI FINANCIER AU CHANGEMENT D'ÉCHELLE ET AU DÉVELOPPEMENT DANS LES FILIÈRES PRIORITAIRES IDENTIFIÉES PAR LA MÉTROPOLE

-
- > OBJECTIFS Accompagner le développement de projets ESS matures souhaitant recruter, essayer leur offre, faire prendre une dimension plus stratégique à leur filière.
-
- > MODALITÉS
- Etude sur la création d'un fonds de développement de projets ESS en lien avec des acteurs de la finance solidaire et des financeurs privés ;
 - Dimensionnement affirmé des soutiens en investissement immobilier de la Métropole pour les acteurs moteurs d'une filière prioritaire ou les collectifs d'acteurs ESS souhaitant codévelopper leur offre économique pour le territoire ;
 - Assurer une veille active sur les différents régimes d'aides d'Etat identifiés par la Commission européenne pour mobiliser des outils sécurisant le financement métropolitain aux acteurs ESS en développement dans les filières prioritaires.
-
- > CALENDRIER
- Etude sur le fonds de développement et création (2023) ;
 - Veille régimes d'aides.

ACTION N°2.2

PRISE DE PARTICIPATION DANS LES SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES D'INTÉRÊT COLLECTIF (SCIC)

-
- > OBJECTIFS Ancrer plus fortement Bordeaux Métropole dans la logique coopérative en tant que sociétaire de structures d'utilité sociale sur ses champs de compétences.
-
- > MODALITÉS
- Sensibiliser les directions de Bordeaux Métropole à l'environnement juridique des SCIC, au sociétariat et à leur implication potentielle dans ces structures coopératives ;
 - Adopter une délibération cadre permettant à Bordeaux Métropole d'avoir un processus de prise de participation dans les SCIC du territoire en lien avec les filières prioritaires de l'ESS ;
 - Identifier les opportunités de prise de participation au capital des structures ESS partenaires de la Métropole et proposer des délibérations cadre ;
 - Permettre aux élus de siéger dans les instances des SCIC partenaires avec un cadre juridique sécurisant ;
 - Créer un comité de liaison élus/techniciens/SCIC capitalisées pour suivre le devenir des projets coopératifs.
-
- > CALENDRIER
- Sensibilisation/accompagnement tout au long du mandat déjà engagé, à renforcer dès 2023 ;
 - Premières prises de participation à partir de 2023.

ACTION N°2.3

SÉCURISATION DU PARCOURS FONCIER ET IMMOBILIER DES ACTEURS ESS

-
- > OBJECTIFS Permettre aux acteurs ESS de s'inscrire dans une démarche de parcours immobilier via des outils spécifiques.
-
- > MODALITÉS
- Démarrage de la Foncière solidaire avec expérimentation sur le territoire de Bordeaux Métropole, et participation financière en capitalisation de Bordeaux métropole pour :
 - acquisition et mandats de gestion sur des biens de bureaux et d'activités pour les acteurs ESS,
 - agence immobilière solidaire pour faire l'interface entre les acteurs ESS et les acteurs immobiliers,
 - conseil à la stratégie patrimoniale des acteurs de l'ESS ;
 - Participation à la co-construction de l'outil avec les autres collectivités, acteurs ESS et acteurs immobiliers engagés dans l'émergence de la Foncière solidaire Proposition de projets ESS en recherche d'opportunités foncières au sein du Comité d'engagement de la foncière solidaire ;
 - Expérimenter dans le cadre d'une opération d'aménagement la limitation des prix de sortie en faveur des projets d'ESS : double clause d'encadrement des recettes foncières et barème de prix de sortie, contractualisation sur un % de production immobilière dédiée, clause spéciale au sein des cahier des charges de cession des terrains...
-
- > CALENDRIER
- 1^{res} maitrises foncières et 1^{res} occupations de locaux : 2023-2026 ;
 - Capitalisation de Bordeaux Métropole : début 2023.

ACTION N°2.4

CADRE COMMUN SUR LES CLAUSES D'INSERTION DANS LA COMMANDE PUBLIQUE ET LES ACHATS RESPONSABLES

-
- > OBJECTIFS Gestion partagée du dispositif de la clause d'insertion dans la commande publique au sein des services métropolitains et renforcement des achats responsables.
-
- > MODALITÉS
- Gestion du dispositif clauses d'insertion entre la Direction développement économique et la Direction achats, avec :
 - animation et suivi des marchés et des reporting PLIE par la direction économique,
 - création des clauses d'insertion dans les cahiers des charges par la Direction achats,
 - suivi du partenariat avec les PLIE a minima jusqu'en 2023 et aide au développement des structures ESS par la commande publique, par la direction économique ;
 - Travaux interservices au sein de la Direction développement économique en lien avec la CRESS Nouvelle Aquitaine, INAE (tête de réseau des entreprises de l'insertion) et 3AR pour développer la commande publique vers les acteurs ESS (cf. fiche action n°3).
-
- > CALENDRIER
- Dès 2023

ACTION N°2.5

APPUI À LA RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT ET À L'EXPÉRIMENTATION AVEC LES ACTEURS ESS

> OBJECTIFS Investir le champ de l'innovation sociale et sociétale et du partage du risque d'innovation avec des acteurs ESS apportant des solutions de transitions au sein des politiques publiques.

> MODALITÉS

- Développer les partenariats d'innovation dans les filières prioritaires identifiées par Bordeaux Métropole ;
- Développer les expérimentations des directions opérationnelles concernées par les filières prioritaires ESS en lien avec des acteurs solidaires sur 1 à 2 ans (marchés d'innovation, marchés réservés, marchés sans mise en concurrence, allotissements) ;
- Encourager les grandes entreprises attributaires de marchés métropolitains innovants à co-traiter/sous-traiter à des acteurs ESS en développement.

> CALENDRIER • À partir de 2023

ACTION N°2.6

COMMUNICATION AUTOUR DES ACTIONS ESS

> OBJECTIFS Mieux faire connaître les initiatives, projets et filières prioritaires de l'ESS.

> MODALITÉS

- Sur la phase émergence : organisation du Prix coup de cœur ESS de Bordeaux Métropole tous les ans à l'occasion du Mois de l'ESS, en resserrant son champ d'actions autour des filières prioritaires ESS ;
- Participation voire contribution de Bordeaux Métropole sur les événements d'autres collectivités engagées dans l'ESS : Solutions solidaires du Département de la Gironde, le Forum national de l'ESS à Niort co-organisé par la CRESS Nouvelle Aquitaine et la Région Nouvelle Aquitaine, Forum Inventer demain de la Ville de Bordeaux, accompagnement des projets d'événements des communes de la métropole ;
- Organiser des événements de type marché de Noël avec les autres collectivités pour valoriser les structures et produits ESS, locaux et responsables ;
- Dans la perspective d'un Forum mondial de l'ESS en 2025 sur Bordeaux : préparation de l'événement en lien avec les acteurs et les initiatives à valoriser.

> CALENDRIER • Dès 2023

RENFORCER ET ACCOMPAGNER L'ÉCOSYSTÈME PUBLIC

> CONSTAT

De plus en plus, les politiques publiques s'influencent entre elles et sortent de leur « silos » pour innover dans les territoires et permettre à des acteurs tiers de concourir à la conception des actions publiques.

C'est le cas de l'ESS, qui se conçoit comme un support à la conception de politiques publiques plus socialement responsables, valorisant les ancrages des acteurs économiques dans le territoire, mettant en œuvre la transition environnementale, et incitant à la capacité d'agir des citoyens dans ces politiques.

Pour autant, les enjeux vertueux de l'ESS ne sont pas toujours identifiés et compris parmi les élus et techniciens de la collectivité qui n'ouvrent pas spécifiquement sur le champ économique.

L'enjeu est de pouvoir sensibiliser, acculturer, déconstruire les préjugés autour de l'ESS et ses acteurs, afin de démontrer que les entreprises ESS sont créatrices de valeurs, économiques et humaines sur le territoire, qui alimentent l'économie locale, mais aussi la collectivité elle-même dans la conception et la réalisation de ses politiques sectorielles.

> RÉSULTATS ATTENDUS

- Acculturation des élus et des techniciens à l'ESS ;
- Mise en relation des politiques opérationnelles de la Métropole avec la politique ESS ;
- Identification de référents ESS dans les directions métropolitaines opérationnelles ;
- L'ESS comme support à de nouvelles activités économiques permettant de développer les politiques publiques de la Métropole ;
- Identification des biens et services ESS du territoire par les acheteurs métropolitains et communaux.

ACTION N°3.1

INVESTIR LE CADRE DE LA CONVENTION QUADRIPARTITE ESS ENTRE LA RÉGION, BORDEAUX MÉTROPOLE, LE DÉPARTEMENT ET LA VILLE DE BORDEAUX

3.1.1 VALORISATION DES ACTIONS CONCRÈTES ET CONCERTÉES SUR L'ESS DANS LE CADRE DE CETTE CONVENTION

> OBJECTIFS L'opportunité de dialogue et d'actions communes entre la Région Nouvelle-Aquitaine, la Métropole, le Département de la Gironde et la Ville de Bordeaux est une chance de développer encore davantage la compréhension de l'ESS, de façon concertée, par les élus et techniciens des collectivités, et les citoyens.

> MODALITÉS

- Organisation 1 à 2 fois par an d'un comité de pilotage de la convention quadripartite ESS avec élus et techniciens ESS (voire élus thématiques concernés par un sujet spécifique abordé);
- Organisation 2 à 3 fois par an d'un comité de suivi de la convention quadripartite ESS entre les techniciens ESS des collectivités (chaque collectivité prend à tour de rôle sur 1 an la charge d'organiser ces comités, les animer, et proposer l'ordre du jour);
- Organisation d'événements communs entre les 4 collectivités pour valoriser les initiatives et projets ESS (ex : marché de Noël solidaire, Forum ESS, ...).

> CALENDRIER

- Comités techniques déjà organisés régulièrement;
- Organiser le 1^{er} comité de pilotage des élus (2022);
- Évènementiel commun des 4 collectivités (2023).

3.1.2 UTILISER CE CADRE DE COOPÉRATION ESS EN LIEN AVEC LE GLOBAL SOCIAL ECONOMY FORUM (GSEF)

> OBJECTIFS La candidature commune à la Présidence du GSEF entre la Région, la Métropole, le Département et la Ville de Bordeaux a créé un cadre de coopération renforcé sur l'ESS qui permet de mettre en avant de façon inédite les politiques publiques locales en faveur de l'ESS. Il s'agit de trouver dans ce cadre international les vecteurs de valorisation des actions ESS des 4 collectivités en lien avec les pratiques des autres continents représentés dans le GSEF.

> MODALITÉS

- Initiative de Bordeaux Métropole et de la Ville dans la création en droit français de l'association GSEF;
- Participation de Bordeaux Métropole au recrutement du Secrétaire général du GSEF;
- Participation de Bordeaux Métropole aux Assemblées générales du GSEF et aux Comités directeurs du GSEF en qualité de membre permanent invité;
- Participation de Bordeaux Métropole à construction du Forum mondial 2023 à Dakar;
- Co-construction avec les autres collectivités de la candidature 2023 à la Présidence du GSEF;
- Co-construction avec les autres collectivités de la candidature du territoire bordelais à l'accueil du Forum mondial en 2025.

> CALENDRIER

- Assemblées générales et Comités directeurs GSEF (à partir de 2022);
- Arrivée de l'équipe opérationnelle du GSEF;
- Participation au Forum de Dakar (2023);
- Préparation de la candidature au Forum mondial 2025 (2023-2024).

ACTION N°3.2

SENSIBILISER LES ÉLUS ET TECHNICIENS À L'ESS

-
- > OBJECTIFS Permettre aux élus métropolitains et communaux de s'approprier l'ESS comme un outil de développement du territoire.
-
- > MODALITÉS
- Organisation 1 fois par an l'intervention d'un acteur tête de réseau de l'ESS en commission développement économique pour donner des chiffres et éléments clés Organiser 1 à 2 fois par an des « petits déjeuners ESS » pour acculturer les techniciens métropolitains et communaux aux enjeux ESS, ou sur une thématique ESS particulière ;
 - Designier des référents ESS au sein des directions thématiques, organiser leur formation et animer ce réseau ;
 - Proposer un appui opérationnel aux communes de la Métropole sur le montage et l'implantation de projets ESS et sur des évènements dédiés.
-
- > CALENDRIER
- Intervention tête de réseau en commission (à partir de 2023) Réseau des référents ESS (à partir de 2023) ;
 - Petits déjeuner ESS (2023-2026) ;
 - Soutien opérationnel aux communes (2023 -2026).

ACTION N°3.3

MOBILISER LE RÉSEAU DES DÉVELOPPEURS MÉTROPOLÉ/COMMUNES ET ORGANISER DES RENCONTRES ESS

-
- > OBJECTIFS La Métropole dispose d'un réseau des développeurs économiques, avec les directions de Bordeaux Métropole et celles des communes possédant des ressources en développement économique. L'objectif est de régulièrement alimenter ce réseau en thématiques ESS pour acculturer et proposer des projets à mener en commun.
-
- > MODALITÉS
- Proposer 2 à 3 fois par an des focus ESS dans les réunions du réseau des développeurs Proposer des visites apprenantes pour montrer de façon concrète au réseau l'activité des acteurs de l'ESS sur le territoire ;
 - Présenter régulièrement au réseau des développeurs un point d'étape sur le développement des filières prioritaires ESS soutenues par la Métropole ;
 - Collecter les besoins d'accompagnement des communes.
-
- > CALENDRIER • À partir de 2022.

ACTION N°3.4

VALORISER LES OFFRES DE PRODUITS ET SERVICES ESS AUPRÈS DE LA COMMANDE PUBLIQUE DE LA MÉTROPOLÉ, DES ÉTABLISSEMENTS LIÉS ET DES COMMUNES

-
- > OBJECTIFS
- Il s'agit de développer en lien avec la CRESS Nouvelle Aquitaine, 3AR et INAE, et les autres collectivités intéressées, un dispositif de référencement des acteurs ESS pour permettre à la fois de valoriser ces acteurs individuels ou collectifs auprès des acheteurs publics locaux, et également d'accompagner ces acheteurs dans la compréhension des retombées bénéfiques pour le territoire de marchés passés avec les acteurs ESS.
-
- > MODALITÉS
- Mise en œuvre du dispositif « Achats socialement responsables » par la CRESS Nouvelle Aquitaine, avec un partenariat d'expérimentation sur Bordeaux Métropole dès 2022 ;
 - Soutien financier de Bordeaux Métropole au lancement du dispositif, puis à l'actualisation des données référencées sur les acteurs ESS ;
 - Travail partenarial avec la Région, le Département et la Ville de Bordeaux dans le cadre de la convention quadripartite pour que les 4 collectivités soient à terme partenaires de ce dispositif de référencement ESS dans la commande publique.
-
- > CALENDRIER
- Lancement de l'expérimentation du dispositif ASR en 2022 ;
 - Bilan de l'expérimentation début 2023 et pérennisation à compter du 1^{er} trimestre 2023 ;
 - Mise en place en 2023 d'une cartographie interactive des acteurs ESS pouvant répondre à la commande publique.







Esplanade Charles-de-Gaulle
33045 Bordeaux cedex
T 05 59 99 84 84
bordeaux-metropole.fr

